

Moselle | Justice

Meurtre de Frédéric Kycia en 2017 à Guénange : Axel Grunhertz condamné à 20 ans de réclusion

Excluant la circonstance aggravante d'assassinat, la cour d'assises de la Moselle a condamné Axel Grunhertz à 20 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Frédéric Kycia, survenu à Guénange, en octobre 2017. Il est frappé en plus d'une interdiction de se rendre en Moselle pendant 10 ans.

Par **Clara HESSE** - 04 déc. 2020 à 22:53 | mis à jour le 05 déc. 2020 à 00:13 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 20554 fois



Frédéric Kycia a laissé derrière lui une fratrie meurtrie, une jeune veuve et deux enfants en bas âge. Photo DR

Vendredi matin, le président de la cour d'assises de la Moselle, Nicolas Faltot cherchait encore les raisons [qui ont poussé Axel Grunhertz à tirer quatre balles dans le corps de Frédéric Kycia](#), rue Jeanne-d'Arc à Guénange, en octobre 2017. Le magistrat évoque un « problème de proportionnalité » : pour lui « une altercation mineure » n'entraîne pas « à commettre l'irréparable ».

L'accusé vient de la cité Samec, à Guénange, connue pour être une plaque tournante de la drogue. Comme l'a rappelé son avocat, Me Olivier Rondu, c'est « sans enfance, sans vie de famille, avec un père alcoolique et une mère absente », qu'Axel Grunhertz se construit. L'avocat général, Régine Gudefin, l'a dit : « il est parti très vite, très fort, dans la délinquance » Me Saoudi, un des avocats de la partie civile, l'a rappelé : « Son parcours est chaotique sur le plan éducatif, scolaire et judiciaire. » Et de préciser : « Dans ce milieu, on peut mourir pour un regard de travers. »